

SYNCHRONES GROUPE III

Société par actions simplifiée au capital de 91.566.289 euros
Siège Social : 405 avenue Galilée – 13799 Aix-en-Provence Cedex 3
979 778 990 R.C.S. Aix-en-Provence

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE STRATEGIQUE EN DATE DU 7 AVRIL 2026

[...]

PREMIERE DECISION

Révocation de Monsieur Olivier Lambert de son mandat de Président de la Société ; décision à prendre concernant sa clause de non-concurrence

Le Président de Séance indique aux membres du Comité Stratégique qu'il est envisagé de révoquer Monsieur Olivier Lambert de son mandat de Président de la Société.

Le Président de Séance rappelle aux membres du Comité Stratégique que :

[...]

- conformément aux dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, le Président de la Société est révocable *ad nutum* par le Comité Stratégique, auquel cas il bénéficie d'un préavis d'un (1) mois qui donne lieu à rémunération même si le Comité Stratégique décidait de l'en relever ;

[...]

Le Président de Séance donne la parole à Monsieur Olivier Lambert et un échange débute alors entre les membres du Comité Stratégique et Monsieur Olivier Lambert.

[...]

Ces échanges terminés, il est passé au vote à l'issue duquel le Comité Stratégique :

- **décide** de révoquer *ad nutum* Monsieur Olivier Lambert de son mandat de Président de la Société à compter de ce jour, sans indemnité,
- **décide** de dispenser Monsieur Olivier Lambert d'effectuer le préavis d'un (1) mois prévu aux termes de la Convention de Mandat Social OL et dans les statuts de la Société [...]

[...]

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SECONDE DECISION

Pouvoirs pour formalités

Le Comité Stratégique **donne** tous pouvoirs au Président de Séance ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

[...]

Extrait certifié conforme à l'original

Naxicap Partners

Par : Éric Aveillan